COMPTE-RENDU N° 1/18 DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREVANS SEANCE DU LUNDI 29 JANVIER 2018 à 20H30

Présents: FUMEY, BUSSIERE, VACELET, FRATER, GINDRE, MIGER, PAILLARD, RICHARD, SEIGNEZ, VALCHER, GIET, LANOY, PINGON

Excusés : CHEVALIER, DRUET <u>Secrétaire séance</u> : BUSSIERE Pierrette

<u>Prochaines séances du conseil municipal</u> : Lundi 26 février et 26 mars 2018

Le compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Une minute de silence a été respectée en l'hommage à Jean RENNER, décédé, ancien conseiller municipal de la commune.

ORDRE DU JOUR

I COMPTES RENDUS DELEGATIONS

<u>Travaux Avenue Eisenhower</u>: le coût des travaux d'effacement de l'Avenue Eisenhower restant à la charge de la commune est estimé à 165000 € par le SIDEC. La commune, n'ayant pas la capacité financière cette année, décide donc de reporter ces travaux qui pourraient être effectués conjointement avec la Ville de Dole. Cette dernière a décidé également de différer ces travaux. Un arrêté de voirie a été pris par le département pour les travaux de renouvellement de canalisation d'eau sur cette avenue.

Comité Territorial pour le PSS'SANTE représenté par Mme BUSSIERE. Elle rappelle que le Pass'Santé a été mis en place par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) et le Grand Dole. Elle cible les jeunes de 8 à 18 ans pour les aider dans différents domaines : santé, harcèlement, tabac, drogue, environnement,.... Le 12 mars 2018, une journée départementale est organisée à Lons le Saunier. Le lieu n'est pas encore déterminé.

Réunion sur la présentation du logiciel cimetière représentée par M. GINDRE Denis : le Grand Dole souhaite proposer aux communes d'informatiser la gestion administrative de leur cimetière. Un logiciel informatique « CarCIM » de la société GFI a été acheté par le Grand Dole. Les frais de formation pour les agents du territoire qui utiliseront ce logiciel seront pris en charge par le Grand dole. Un coût entre 600 € et 900 € serait demandé aux communes adhérentes pour l'intégration des bases. En ce qui concerne la maintenance, un coût annuel serait demandé en fonction du nombre de communes adhérentes. Accord de principe du conseil municipal.

II] DEBAT BUDGETAIRE SUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018 :

Le Maire fait part de quatre gros investissements pour l'année 2018 :

- Les travaux d'aménagement de l'Avenue Eisenhower (traitement des accotements)
- Le remplacement de la porte de la salle polyvalente
- La pose d'un volet roulant électrique à la salle des associations, pour des raisons de sécurité.
- L'ascenseur pour personne à mobilité réduite pour accéder à la salle de classe au-dessus du centre de loisirs.

Le Maire précise qu'il attend le compte de gestion de la trésorerie pour confirmer les résultats attendus et pouvoir tenir le calendrier des investissements 2018.

III] FERMETURE DES HOPITAUX:

La fermeture de la maternité de l'hôpital de Saint Claude est probable. Les conditions de travail pour le personnel hospitalier des hôpitaux du Jura Sud sont de plus en plus catastrophiques. Le conseil municipal soutient le COmité de Defense et SOutien de l'HOpital de Saint Claude (CODESOHO) dans ses démarches. Le conseil municipal reste vigilent sur l'évolution concernant l'hôpital Pasteur de Dole, qui lui aussi est en difficulté.

IV] BOWLING : SUIVI DU DOSSIER :

Avant d'aborder ce sujet, le Maire a quitté la salle, étant actionnaire à la SCI, propriétaire du bâtiment. L'adjoint, M. GINDRE, informe que le gérant a demandé l'autorisation d'ouverture tardive de son exploitation. Le Préfet, par courrier du 8 janvier 2018, a émis un avis défavorable au vu de l'arrêté de fermeture administrative pris sur cet établissement pour non-respect de certaines normes de sécurité.

V] INAUGURATION PLANTATION D'UN GINKGO BILOBA pour Agir pour le Désarmement Nucléaire unilatéral de la France – Mouvement pour une Alternative Non-Violente (ADN-MAN) :

A la demande de l'Association ADN-MAN, le conseil municipal a décidé de planter un arbre appelé Ginkgo Biloba rue de la passerelle vers le haras. Cet arbre a été choisi car il a survécu à plusieurs problèmes nucléaires. L'inauguration de cette plantation aura lieu le vendredi 2 février 2018 à 14h30 sur le site. Les enfants de l'école ne seront pas associés à cette manifestation, sa hiérarchie n'ayant pas donné un avis favorable au Directeur de l'Ecole pour y participer.

QUESTIONS DIVERSES

- <u>Dossier Méthanisation</u>: le projet méthanisation a été repris par la société Naskéo en septembre 2017. Des comités de pilotage se tiennent régulièrement avec les différents partenaires pour le suivi du dossier. Un dossier de demande de financement bancaire sera déposé en mars 2018 pour obtenir l'accord cet été. Les travaux pourraient débuter à l'automne 2018.
- <u>Demande de subvention ADMR</u>: la commune ne donnera pas suite à cette demande. Cette mission dépend du Département.

INFORMATIONS DIVERSES

- Association des Maires Ruraux de France: elle alerte les communes au niveau des fermetures d'école et leur demande d'être vigilant sur ce sujet. A l'heure actuelle, les effectifs du RPI Brevans-Baverans sont corrects.
- <u>Lecture de la lettre d'information du SICTOM « Que sais-je ? » :</u> cette documentation concerne les chiffres pour les nouveaux déchets pris en compte : pot de yaourts, caissette de viande, etc...
- Réponse du Département sur la zone limitée à 70 km/h sur le RD973 : suite à notre demande de limiter la zone à 70 km/h à partir du carrefour du bowling jusqu'à l'entrée de Dole, le Département a émis un avis défavorable. Des comptages avaient été réalisés sur ce tronçon qui avaient été démontré que cette limitation avait très peu d'incidence sur la vitesse des usagers.

Questions posées par les conseillers municipaux

- M. LANOY informe que deux voitures sont stationnées en permanence vers l'abribus à l'entrée du Parc. Le Maire précise que les gendarmes ont été
 prévenus et font des recherches sur les propriétaires de ces véhicules. M. LANOY demande s'il n'est pas possible de signer une convention avec M.
 HOSTEIN concernant le treige derrière sa maison ou vendre cette partie avec un droit de passage en cas de besoin de réaliser des travaux. Le Maire
 réexaminera ce dossier.
- M. VALCHER demande de faire un rappel à M. PUGET concernant son arbre à couper qui s'avère dangereux. Le Maire le contactera.

Séance levée vers 21 H 45